

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

PRESTATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION – V18080

Monsieur le Rapporteur soumet pour attribution au Conseil Municipal les accords-cadres portant sur la prestation de travaux d'impression.

Les accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande sont les suivants (7 lots) :

- Lot 1 : reliures – montant maxi annuel : 2 500.00 € HT
- Lot 2 : bulletin mensuel – montant maxi annuel : 1 500.00 € HT
- Lot 3 : flyer et dépliants – montant maxi annuel : 9 000.00 € HT
- Lot 4 : affiches – montant maxi annuel : 2 000.00 € HT
- Lot 5 : tickets – montant maxi annuel : 2 500.00 € HT
- Lot 6 : imprimés administratifs - montant maxi annuel : 7 000.00 € HT
- Lot 7 : imprimés spécifiques réglementaires - montant maxi annuel : 2 500.00 € HT

Les variantes n'étaient pas autorisées. Il n'y avait pas de prestation supplémentaire éventuelle à chiffrer.

La durée de chaque accord-cadre est de 12 mois et reconductible 3 fois pour la même durée par tacite reconduction.

Les accords-cadres sont passés à prix unitaires. Les prix sont révisables.

A titre indicatif, l'exécution des prestations doivent débuter en novembre 2018.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et dans les journaux d'annonces légales (Sud-Ouest et la Charente Libre) le 27 juillet 2018.

Le dossier de consultation et la publicité ont été déposés sur le site AWS permettant le téléchargement du dossier mais également le dépôt des offres dématérialisées.

La date limite de remise des offres a été fixée au 13 septembre 2018 à 12h00.

7 entreprises ont remis leur offre, dans les délais :

Pli n°	Lots	Raison sociale
1	1,2,3,4,5,6	Imprimerie Atlantique Offset
2	1,2,3,4,5,6	I.D.E. - IMPRIMERIE DELAUDAUD & L'ETOILE
3	1,2,3,5	M/COMM
4	1,2,3	Imprimerie IRO
5	7	BERGER-LEVRAULT
6	1,2,3,4,6	MEDIAPRINT ET CIE
7	1,2,3,4,5,6	Imprimerie VALANTIN

L'ouverture des plis a été effectuée le 13 septembre 2018.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le Service Achats, la Commission MAPA, lors de sa réunion du 27 novembre 2018 a émis un avis favorable sur l'attribution des accords-cadres aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : VALANTIN SARL** - 114, rue de la Quintinie - Les Plantiers - ZE n°3 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC sur la base d'un montant estimatif annuel de 3 300.00 € HT
- **Lot 2 : VALANTIN SARL** - 114, rue de la Quintinie - Les Plantiers - ZE n°3 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC sur la base d'un montant estimatif annuel de 1 056.00 € HT
- **Lot 3 : VALANTIN SARL** - 114, rue de la Quintinie - Les Plantiers - ZE n°3 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC sur la base d'un montant estimatif annuel de 3 556.15 € HT
- **Lot 4 : ATLANTIC OFFSET** – ZA Les Brassons - BP 30001 - 17390 LA TREMBLADE sur la base d'un montant estimatif annuel de 1 546.50 € HT
- **Lot 5 : ATLANTIC OFFSET** – ZA Les Brassons - BP 30001 - 17390 LA TREMBLADE - sur la base d'un montant estimatif annuel de 1 712.07 € HT

- **Lot 6 : VALANTIN SARL** - 114, rue de la Quintinie - Les Plantiers - ZE n°3 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC sur la base d'un montant estimatif annuel de 3 045.60 € HT
- **Lot 7 : BERGER LEVRAULT** - 64 rue Jean Rostand - 31670 LABEGE - sur la base d'un montant estimatif annuel de 1 161.50 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ATTRIBUE les accords-cadres aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : VALANTIN SARL**
- **Lot 2 : VALANTIN SARL**
- **Lot 3 : VALANTIN SARL**
- **Lot 4 : ATLANTIC OFFSET**
- **Lot 5 : ATLANTIC OFFSET**
- **Lot 6 : VALANTIN SARL**
- **Lot 7 : BERGER LEVRAULT**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les accords-cadres de fournitures et services pour le lot 1, le lot 2, le lot 3, le lot 4, le lot 5, le lot 6, le lot 7, les éventuelles modifications (art.139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et autres actes d'exécution.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS